

AL AMANAH PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **481 567 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **9 109 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2014, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à hauteur de 80,83%. Ce taux est en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM ;
- Au 31 décembre 2014, l'actif net de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 7,47% se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :
AMC Ernst & Young**

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	392 604	477 062
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		173 897	159 698
b - Obligations et valeurs assimilées		218 707	317 364
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-4	93 136	125 172
a - Placements monétaires		65 148	87 879
b - Disponibilités		27 988	37 293
TOTAL ACTIF		485 740	602 234
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	1 798	1 925
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	2 375	2 479
TOTAL PASSIF		4 173	4 404
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-7	472 457	581 077
CP 2 - Sommes distribuables		9 110	16 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 109	16 751
ACTIF NET		481 567	597 830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		485 740	602 234

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31-12-14
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-3	18 941	25 619
a - Dividende		5 989	8 511
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 952	17 108
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-5	3 202	3 677
a - Revenus des bons de trésor		1 880	2 219
b - Interets sur comptes courants		252	176
c - Revenus des comptes à terme		1 070	1 282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 143	29 296
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	-7 922	-7 595
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 221	21 701
CH 2 Autres charges	4-9	-2 743	-2 838
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 478	18 863
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2 369	-2 112
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 109	16 751
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 369	2 112
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		22 125	13 222
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		465	-13 762
Frais de négociation de titres		-816	-1 276
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		33 252	17 047

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31-12-14
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	33 252	17 047
a - Résultat d'exploitation	11 478	18 863
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	22 125	13 222
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	465	-13 762
d - Frais de négociation de titres	-816	-1 276
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-16 752	-12 928
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-132 763	-74 393
a - Souscriptions	0	87 158
- Capital	0	84 853
- Régularisation des sommes non distribuables	0	294
- Régularisation des sommes distribuables	0	2 011
b - Rachats	-132 763	-161 551
- Capital	-128 468	-158 370
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 926	-239
- Régularisation des sommes distribuables	-2 369	-3 603
- Droits de sortie	0	661
VARIATION DE L'ACTIF NET	-116 263	-70 274
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début de l'exercice	597 830	668 104
b - en fin de l'exercice	481 567	597 830
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début de l'exercice	5 084	5 726
b - en fin de l'exercice	3 960	5 084
VALEUR LIQUIDATIVE	121,608	117,590
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,22%	2,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2014

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AI AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2014 à 392604 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
ACTIONS				
SIMPAR	696	36 491	38 733	7,97%
HEXABYTE	2 800	23 067	25 925	5,34%
ATTIJARI BANK	1 000	16 996	23 855	4,91%
ARTES	2 530	16 715	20 243	4,17%
CELLCOM	2 234	16 223	18 194	3,75%
MONOPRIX	500	10 500	10 967	2,26%
TOTAL		119 992	137 917	28,39%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	500	35 715	35 947	7,40%
EO CIL 2010/1	1 250	25 000	25 446	5,24%
EO MEUBLATEX 2010-B	400	24 000	24 711	5,09%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 661	1,58%
EO ATL 2010-1	270	5 400	5 490	1,13%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	1,04%
TOTAL		102 615	104 317	21,48%
BTA				
BTA-7.00%FEV15	50	53 558	52 587	10,83%
BTA-6.90% MAI22	38	41 072	41 270	8,49%
B0319	20	19 700	20 533	4,23%
TOTAL		114 330	114 390	23,55%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		216 945	218 707	45,03%
TITRES OPCVM				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	25	30 724	35 980	7,41% (*)
TOTAL		30 724	35 980	7,41%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		367 661	392 604	80,83%

(*) 7,47% de l'actif net

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	470 241	10 296	-3 475	477 062	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	157 533			157 533	
Bons de trésor assimilables (BTA)	21 200			21 200	
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-163 041			-163 041	4 495
Bons de trésor assimilables (BTA)	-117 230			-117 230	-4 030
Obligations de sociétés	-51 042			-51 042	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			22 125	22 125	
Variation des intérêts courus		-4 003		-4 003	
Soldes au 31 décembre 2014	367 661	6 293	18 650	392 604	465

4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2014, 18 941 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 989	8 511
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	12 952	17 108
	18 941	25 619

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2014 s'élève à 93 136 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES			
CP BIAT 10-02-2015	65 000	65 148	13,41%
TOTAL	65 000	65 148	13,41%
DISPONIBILITES			
BANQUE	27 988	27 988	5,76%
TOTAL	27 988	27 988	5,76%
TOTAL GÉNÉRAL	92 988	93 136	19,17%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 3 202 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des bons de trésor	1 880	2 219
Revenus sur comptes de dépôt	252	176
Revenus des comptes à terme	1 070	1 282
	3 202	3 677

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2014 s'élève à 4 173 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	1 501	1 628
Dépositaire	297	297
Total PA1- Opérateurs créditeurs	1 798	1 925
Commissaire aux comptes	1 847	2 016
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	355	280
Redevance CMF	43	53
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 375	2 479
Total	4 173	4 404

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	
- Montant	581 077
- Nombre de titres	5 084
- Nombre de porteurs de parts	19
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	128 468
- Nombre de titres	1 124
- Nombre de porteurs de parts sortants	1
Capital au 31/12/2014	
- Montant	452 609 (*)
- Nombre de titres	3 960
- Nombre de porteurs de parts	18

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital de début	452 609
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	22 125
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	465
- Frais de négociation de titres	-816
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 926
Capital au 31/12/2014	472 457

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2014 se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	6 742	6 415
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 180
Total	7 922	7 595

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 743 dinars pour l'exercice 2014. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
Rémunération commissaire aux comptes	1 900	1 900
REDEVANCE CMF	571	667
IMPOT & TAXES	120	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	152	151
Total	2 743	2 838

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,592	5,762	3,683
Charges de gestion des placements	-2,001	-1,494	-1,198
Revenu net des placements	3,591	4,268	2,485
Autres charges	-0,693	-0,558	-0,484
Résultat d'exploitation (1)	2,898	3,710	2,000
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,598	-0,415	0,166
Somme distribuables de l'exercice	2,300	3,295	2,166
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,587	2,601	-2,597
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,117	-2,707	3,055
Frais de négociation de titres	-0,206	-0,251	-0,215
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	5,498	-0,357	0,243
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,397	3,353	2,243
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,130	0,321
Résultat non distribuable de l'exercice	5,498	-0,227	0,564
Régularisation du résultat non distribuable	-0,486	0,011	1,130
Sommes non distribuables de l'exercice	5,012	-0,216	1,694
Distribution de dividendes	3,295	2,167	2,626
Valeur liquidative	121,608	117,590	116,679
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,39%	1,14%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	0,48%	0,43%	0,46%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	1,60%	2,51%	2,06%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 742DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 180 DT.